

Madame la Provisseure,

Aux parents des élèves du lycée professionnel
Les Grippeaux

A Parthenay, le 6 Juin 2025

ALLOCATIONS DE STAGE RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

Madame, Monsieur,

Parce qu'en voie professionnelle les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont complémentaires aux enseignements et au développement des compétences, toutes les périodes de PFMP des lycéens professionnels seront indemnisées par l'État au moyen d'une allocation spécifique :

- 50 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en 1^{re} année de CAP et en seconde du baccalauréat professionnel.
- 75 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en 2^e année de CAP et en première du baccalauréat professionnel ;
- 100 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en terminale du baccalauréat professionnel.

Cette allocation des stages est une modalité de valorisation de la voie professionnelle, de l'importance accordée aux temps en entreprise comme temps de formation, ainsi que de la responsabilité du jeune, de l'établissement et de l'entreprise à s'investir dans cette démarche.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des pièces justificatives à fournir pour prétendre à la mise en paiement de la gratification.

NB : **l'attestation de fin de stage** (dernière page de la convention) est un document **obligatoire** pour pouvoir toucher la gratification. Elle est à redonner aux professeurs principaux dès la fin du stage. Elle doit être signée et tamponnée par l'entreprise le dernier jour du stage.

	Lycéen professionnel mineur	Lycéen professionnel majeur
La gratification sera versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité du lycéen professionnel. <input type="checkbox"/> RIB du compte bancaire du lycéen. <input type="checkbox"/> Autorisation du représentant légal. <input type="checkbox"/> Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille...).	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité du lycéen professionnel. <input type="checkbox"/> RIB du compte bancaire du lycéen.

Pour toute situation particulière (tutelle...), vous voudrez bien vous tourner vers l'administration pour obtenir les informations adaptées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Isabelle GARCIA
Provisseure

**Lycée Professionnel
Les Grippeaux**

1 rue Edouard Herriot
CS 80139

79204 PARTHENAY Cedex

☎ : 05 49 64 07 40

📠 : 05 49 95 20 57

✉ : ce.0790090u@ac-poitiers.fr